

**Informations Clés pour l'Investisseur**

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

**LAZARD SUSTAINABLE CREDIT 2025**

FCP

Cet OPCVM est géré par LAZARD FRERES GESTION SAS  
FR0013464146 - EC H-EUR

**Objectif et politique d'investissement**

**Classification de l'OPC :** Obligations et autres titres de créances internationaux

**Objectif de gestion :** Obtenir une performance nette de frais de gestion, de couverture et d'estimation de défaut calculée par la société de gestion, annualisée, égale à 2,40% au 30 Juin 2025, en investissant principalement dans des obligations dont les émetteurs sont des entreprises et des institutions financières. Ces investissements sont effectués sans contraintes de notation financière, négociés en Euro et/ou en Dollar US et/ou en Livre Sterling, tout en prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

La société de gestion rappelle qu'il existe un risque que la situation financière réelle des émetteurs soit moins bonne que prévue ; que ces conditions défavorables (ex : défauts plus nombreux, taux de recouvrement moins importants) auront pour conséquence de venir diminuer la performance du fonds. L'objectif de gestion pourrait alors ne pas être atteint.

Le Fonds cherche à profiter de rendements actuariels jugés attractifs sur les obligations d'émetteurs privés.

Le FCP n'investit que dans des obligations ou titres émis par des émetteurs dont le siège social est établi dans un pays membre de l'OCDE et/ou dans des émissions ou titres cotés sur une bourse de l'un de ces pays.

**Politique d'investissement :** La stratégie d'investissement du FCP repose principalement sur une gestion de type « portage » (achat des titres pour les détenir en portefeuille jusqu'à leur maturité). Nonobstant, le gérant se laisse la liberté de gérer activement le portefeuille par la vente d'un titre, l'achat d'un nouveau titre. Le taux de rotation du FCP sera en conséquence faible. Par dérogation aux ratios 5%-10%-40%, l'équipe de gestion pourra investir plus de 35% de l'actif net de l'OPC dans des titres garantis par un Etat membre de l'EEE ou des Etats-Unis. L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ». La prise en compte des critères ESG impacte la structure globale du portefeuille en investissant exclusivement dans des obligations ayant un profil ESG amorcé, probant ou avancé selon notre partenaire ESG. Cette approche exclut au minimum 20% de l'univers d'investissement du fonds. La méthodologie de couverture des émetteurs par une analyse ESG est détaillée dans le prospectus. Le système d'évaluation ESG de notre partenaire se décompose en 38 critères pondérés de 0 à 3 en fonction de leur pertinence pour le secteur et répartis en 6 domaines : la Gouvernance (4 critères : respect des actionnaires minoritaires, politique de rémunération...), les Ressources Humaines (7 critères : qualité des conditions de travail, valorisation des emplois et compétences...), l'Environnement (11 critères : prise en compte des risques de pollution, consommation d'énergie, ...), les Droits Humains (4 critères : respect et promotion de la liberté d'association et du droit à la négociation collective, non-discrimination et promotion de la diversité...), l'Engagement Sociétal (3 critères : contribution à des causes d'intérêt général...) et les relations Clients/Fournisseurs (9 critères : respect des règles concurrentielles, prévention effective de la corruption...). Le score ESG global de l'émetteur est égal à la moyenne pondérée des scores critères. La notation ESG d'un émetteur est effectué sur une échelle de notation absolue de 0 à 100, 100 étant la meilleure note. Chaque émetteur est analysé indépendamment au travers des critères mentionnés ci-dessus avant d'aboutir à un score ESG global. Seuls les émetteurs ayant obtenu un score global strictement supérieur à 29 sur 100 sont retenus dans l'univers d'investissement, c'est-à-dire ceux avec un profil ESG amorcé, probant ou avancé selon notre partenaire ESG. Lors d'une dégradation de notation pour un émetteur donné, les gérants sont immédiatement informés de ce changement par notre partenaire ESG. Si la note de l'émetteur devient inférieure à 30 sur 100, la valeur est retirée du portefeuille dans un délai de 3 mois. La fourchette de sensibilité sera 0/5,5. La stratégie d'investissement consiste ensuite, à partir de cet univers d'investissement ESG, à appliquer un filtre quantitatif qui permet

d'isoler des obligations qui correspondent à la stratégie d'investissement du Fonds par leur liquidité (montant en circulation suffisant), leur première date de maturité finale ou de remboursement anticipé (inférieure au 30 juin 2025) et la devise de l'émission. Pour construire son portefeuille le gérant procède à sa propre analyse qualitative des obligations. Il s'appuie également sur les notations des agences de notation sans se reposer exclusivement et mécaniquement sur celles-ci. Lorsque progressivement, les obligations composant le portefeuille arriveront à maturité et seront remboursées, le gérant pourra réinvestir : - dans des obligations dont la maturité (finale, ou options de remboursement au gré de l'émetteur ou du porteur) ne dépasse pas le 30 juin 2025. - en titres de créances (échéance maximum 30 juin 2025) ou d'instruments du marché monétaire et jusqu'à 100% de l'actif du Fonds. Le Fonds aura la possibilité d'être investi jusqu'à 100% de l'actif net en titres non notés ou à caractère investment grade et spéculatif (High Yield) selon les agences de notation ou équivalent selon l'analyse de la Société de Gestion. Le gérant pourra également investir dans les obligations convertibles contingentes Additional Tier 1 (« Cocos Bonds») à hauteur de 35% maximum de l'actif net. Les titres seront libellés en EUR, USD ou GBP et couverts contre le risque de change avec un risque de change résiduel de 5% maximum de l'actif net du Fonds. Dans la limite d'une fois l'actif, le Fonds pourra investir sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré français ou étrangers. Le gérant pourra prendre des positions uniquement en vue de couvrir le portefeuille contre le risque de change via des contrats à terme ou du change à terme. Le FCP peut investir en OPC de toute classification respectant les 4 critères de l'article R214-13 du Comofi, à hauteur de 10% maximum de l'actif net. L'investissement en OPC est uniquement réalisé dans des OPC qui investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC. Tous les OPC peuvent être gérés par la société de gestion. Postérieurement au 30 juin 2025, si les conditions de marché le permettent et après agrément de l'Autorité des marchés financiers, la stratégie du FCP sera reconduite pour une nouvelle durée de portage. Dans le cas contraire le FCP sera dissous, fusionné avec un autre OPC, ou modifié après agrément de l'Autorité des marchés financiers. La société de gestion se réserve le droit, sous réserve de l'agrément de l'Autorité des marchés financiers, de liquider le FCP de manière anticipée, lorsque la performance attendue sur la période restant à courir, est proche de celle du marché monétaire sur la période.

**Information Benchmark :** L'OPC est géré activement. La stratégie de gestion est sans contrainte par rapport aux titres composants l'indicateur de référence.

**Affectation des sommes distribuables :**

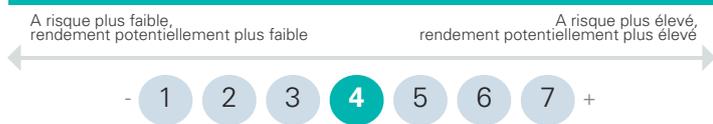
Affectation du résultat net : Capitalisation  
Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

**Durée de placement recommandée :** Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports avant l'échéance prévue le 30/06/2025.

**Faculté de rachat :** Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

**Profil de risque et de rendement**



**Explication de l'indicateur et ses principales limites :**

L'exposition diversifiée au risque de taux et de crédit au travers de l'investissement en obligations investment grade et à caractère spéculatif (High Yield) explique le classement de l'OPC dans cette catégorie. Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital n'est pas garanti.

**Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :**

- **Risque de crédit :** Risque éventuel de dégradation de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance qui induira une baisse du cours du titre.
- **Risque lié aux dérivés :** Le recours à ce type d'instruments financiers peut amplifier le risque de pertes.
- **AVERTISSEMENT :** CET OPC PEUT INVESTIR UN POURCENTAGE DE 100 % DANS DES ÉMISSIONS DE TITRES DE CRÉANCE DE FAIBLE QUALITÉ DE CREDIT ET PRESENTE UN RISQUE DE CREDIT TRÈS ÉLEVÉ.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée	1,0%
Frais de sortie	0%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants	0,43%*
----------------	--------

### Frais prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

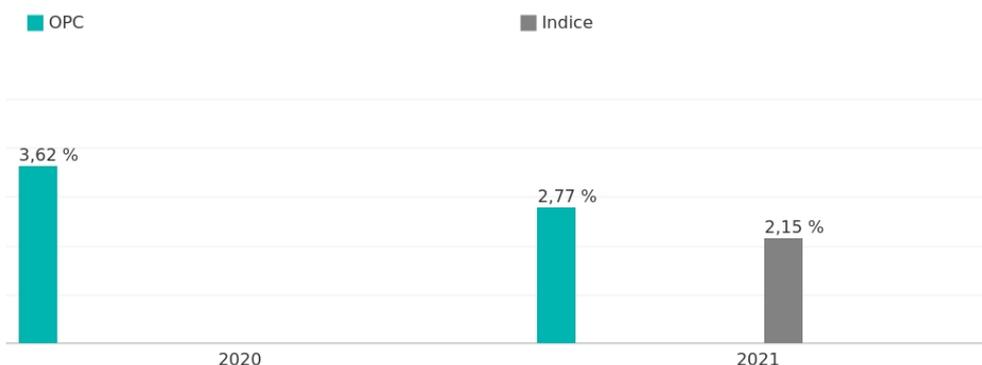
Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

\*Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 30/06/2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. La description comprend les frais directs et indirects.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC, disponible sur le site internet [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr).

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC, lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes.

Les performances sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPC.

**Date de création de l'OPC :**  
10/12/2019

**Devise :** EUR

**Indicateur de référence :**  
Néant

## Informations pratiques

**Nom du dépositaire :** CACEIS BANK.

**Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative :** La valeur liquidative est communiquée d'une manière quotidienne par affichage dans les locaux de LAZARD FRERES GESTION SAS et sur internet [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr).

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPC :** Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS, 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

**Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité de LAZARD FRERES GESTION SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPC.

Cet OPC est agréé par l'Etat français et réglementé par l'Autorité des Marchés financiers. LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **08/09/2022**.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr). Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande. Toute demande de complément d'information doit être adressée au service juridique des OPC de LAZARD FRERES GESTION SAS.